

ORPI PATRIMOINE IMMOBILIER

29 Avenue Jean Jaurès

24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

Tel : 05 53 50 04 31

E-mail : vhugo@orpi.com<https://www.orpi.com/vhugo/>**BARÈME DE TRANSACTION****VENTES / ACHATS**

Les honoraires sont à la charge du vendeur

	4 800 €	Pour les prix de vente inférieurs à			60 000 €
De	8 %	Pour les prix de vente entre	60 001 €	et	150 000 €
De	7,5 %	Pour les prix de vente entre	150 001 €	et	200 000 €
De	6,5%	Pour les prix de vente entre	200 001 €	et	250 000 €
De	6%	Pour les prix de vente supérieurs à	250 001 €		

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

LOCATION

Etat des lieux, visites, consultation du dossier, rédaction du contrat.	1 mois de loyer HC Bailleur 1 mois de loyer HC Locataire *	
Frais d'entremise et de négociation	90 €	A la charge du bailleur

* Dans la limite de 11 € le m² (8 € visites, constitution du dossier, rédaction du contrat et 3 € état des lieux).**ESTIMATION**

150 € si remise avis de valeur écrit.

Barème applicable à compter du 01 Janvier 2023 – Ce barème pourra être révisé à tout moment
 Agence ORPI PATRIMOINE IMMOBILIER, SAS MLD IMMO au capital de 10 000 € - RCS de Périgueux – 829 292 341 – Chaque agence ORPI est indépendante Carte Professionnelle T et G N° CPI 2401 2017 000 019 919 délivrée par la CCI Dordogne

Garantie financière 120 000 € Transaction et 300 000 € Gestion

Garant : GALIAN, 89 rue de la Boétie, 75 008 Paris / Assurance : MMA IARD 72030 Le Mans Cedex 9

Barème exprimé TTC – Taux de TVA 20 %

**BAREME DE GESTION
LOCATIVE
A VOUS DE CHOISIR !**



HONORAIRES DE GESTION				Taux de TVA en vigueur : 20%
SERVICES	PACK INITIAL	PACK ZEN	PACK INTEGRAL	Coût hors forfait TTC
En % TTC de l'encaissement (quittancement mensuel)	7,20 % TTC*	7,80 % TTC*	10,90 % TTC	
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓	✓	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocation	✓	✓	✓	
Délivrance des quittances et reçus	✓	✓	✓	
Lettre de rappel et 1er relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	✓	✓	✓	
Révision des loyers	✓	✓	✓	
Acceptation et contrôle de validité du congé (en cas de départ du locataire)	✓	✓	✓	
Réalisation de l'état des lieux de sortie	✓	✓	✓	
Restitution du dépôt de garantie	✓	✓	✓	
Gestion des provisions pour charges	✓	✓	✓	
Tenue de la comptabilité propriétaire	✓	✓	✓	
Versement par virement mensuel des fonds perçu	✓	✓	✓	
Reddition mensuelle des comptes (en conformité avec l'article 66 du décret du 20/07/72)	✓	✓	✓	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	✓	✓	✓	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	✓	✓	✓	
Demande de devis pour travaux et réparations urgentes ≤ 200 €		✓	✓	36€ /intervention
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers		✓	✓	53€ /an
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à huissier pour comandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier + frais de justice à la charge du propriétaire)			✓	48€ /heure
Assurances loyers impayées			✓	
Frais administratifs (courrier standard - et envoi recommandé)				2,90€/mois par lot
Gestion administrative VISALE				5€ /mois
E-ORPI : accès à l'extranet				1,20€ /mois
Duplicata de documents administratifs et comptables (hors abonnement E-ORPI)				15€ /document
Gestion des sinistres : déclaration des sinistres, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi administratif des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	Cas exceptionnels (tempête, inondation, incendie..)			48€ /heure
Assurance propriétaire non occupant				Appartement : 79€/an Maison : 179€/an

*Minimum 30€/lot

En cas de résiliation anticipée de la part du mandant, le mandant devra au mandataire une indemnité forfaitaire au titre des frais de résiliation anticipée à hauteur de 360euros TTC

Barème applicable au 1er Janvier 2023